

## POPULATION

## L'Algérie vieillit !

**La population algérienne se dirige droit vers le vieillissement. En 2040, la tranche d'âge des personnes dépassant la soixantaine d'années constituera 40% de la population. En 2008, elle représente 10%, soit plus de trois millions, alors qu'en 2002, la population de troisième âge était déjà de deux millions et demi.**

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** - En somme, la tendance actuelle de l'évolution démographique de la population est au vieillissement. En 1966, on comptait 790 000 personnes du troisième âge.

Pour les experts, la population algérienne vieillit rapidement. «Une situation qu'il faut prendre sérieusement en compte dans les stratégies futures», souligne-t-on.

Des informations données hier, à l'occasion de la journée de réflexion sur les droits et la protection de la personne âgée, organisée par l'association nationale SOS 3<sup>e</sup> âge en détresse, l'hcène.

Une journée dont l'objectif principal était d'interpeller les pouvoirs publics

«pour accorder une attention particulière au troisième âge, d'autant qu'il a été constaté qu'il existe très peu de textes juridiques relatifs à la protection de la personne âgée».

«C'est pour cela qu'il est urgent de promulguer une charte sur les personnes âgées dans le but de définir avec précision leurs droits et libertés avec les mécanismes nécessaires à la protection de leurs droits, à l'instar de ce qui existe au profit d'autres catégories de personnes défavorisées», indique-t-on.

Pour les organisateurs de cette journée d'étude, «il est désormais important de voir les choses autrement, en prenant en considération le vieillissement de la population».



Une amorce à la tendance vers le modèle universel.

En effet, contrairement aux années 1970 et 1980 marquées par un baby-boom sans précédent, la société algérienne s'est inscrite depuis la fin des années 1990 dans une tendance universelle marquée par le vieillissement de la structure d'âge.

Selon des statistiques rendues publiques en cette

circonstance, il a été indiqué que «la population âgée s'est accrue au cours de la période 1987-1998 à un rythme quatre fois plus rapide que celui des moins de 20 ans».

En d'autres termes, on indique qu'à moyen terme, le nombre de personnes qui auront atteint l'âge de la retraite (60 ans), sera multi-

plié par 3, soit 4 millions, alors que pour celles âgées de plus de 80 ans, il franchira le seuil des 600 000.

Cette situation aura pour conséquence directe une baisse considérable de la tranche d'âge de la population âgée de moins de 35 ans. Cette tranche d'âge qui a jusque-là représenté plus que 70% de la popula-

tion nationale, ne sera que de 21% en 2040. Selon des experts, cette situation est née de deux principales raisons.

La première est la baisse de la fécondité, qui est passée en moyenne, pour les femmes âgées de 15 à 19 ans, de 114 naissances pour 1 000 naissances vivantes en 1970 à 6 seulement en 2002 de l'âge du mariage qui se situe entre 25 et 33 ans pour les deux sexes, cette raison elle-même induite par l'utilisation de la contraception, la prévalence de la stérilité, etc.

L'autre raison est l'espérance de vie qui est passée, pour les deux sexes en 30 ans, de 52 à 73 ans. Elle devrait atteindre plus de 80 ans en 2020.

Autre caractéristique de la société algérienne à l'horizon 2040 : le nombre de femmes au sein de la population âgée augmentera par rapport à celui des hommes.

A. B.

## DES RECOMMANDATIONS TRANSMISES AUX POUVOIRS PUBLICS

# Plaidoyer pour le troisième âge

**Les organisateurs de la journée de réflexion sur les droits et la protection de la personne âgée revendiquent l'urgence de la promulgation d'une charte sur les personnes âgées. Elle aura pour objectif de «définir avec précision leurs droits et libertés avec des mécanismes nécessaires à la protection de leurs droits, à l'instar de ce qui existe au profit d'autres catégories de personnes défavorisées».**

A ce titre, on indique que ces mesures sont d'ordre à la fois économique, social et familial. Ainsi, il est recommandé «de trouver les sources de financement nécessaires à la mise en œuvre de toutes ces mesures».

En d'autres termes, il est suggéré «la création d'une caisse ou d'un fonds social de solidarité vieillisse de manière à assurer aux personnes âgées démunies ou ayant de faibles ressources une vie décente».

«Ce fonds serait alimenté par la contribution du Trésor public, des caisses de sécurité sociale, des contributions diverses, des dons et legs des bienfaiteurs et des associations caritatives», souligne-t-on.

Il est recommandé dans le chapitre relatif à l'économie «l'indexation des pensions de retraite et aide à l'évolution du coût de la vie, la revalorisation de la pension de retraite et aide

malades, l'élaboration de listes des bénéficiaires de l'action sociale, la réhabilitation des assistances sociales, la création de cellules de proximité en collaboration avec les APC et les mouvements associatifs, de relais d'écoute, le développement des services d'aide à domicile, la facilitation de l'aide aux déplacements et tant d'autres questions sociales.

Sur le plan médical, les animateurs de l'association lhcène préconisent la «création de la spécialité gériatrie, et ce, compte

tenu de la spécificité des pathologies affectant les personnes âgées, de favoriser et développer les soins à domicile, ainsi que l'hospitalisation à domicile, le recrutement de personnel médical et paramédical spécialisé».

Mais il n'en demeure pas moins que l'aspect familial constitue aux yeux de l'association un aspect important à prendre en considération.

A ce titre, il est recommandé de «renforcer le dispositif législatif afin de mieux protéger la personne âgée et lutter efficacement

contre les démissions, les abandons des personnes âgées et leur maltraitance tant physique que morale».

«Ceci en plus de l'élargissement du champ de la «répression» pour faits et torts causés aux personnes âgées, comme il convient d'ajouter d'autres mesures incitatives, à savoir «le relèvement de l'allocation du filet social qui est aujourd'hui de l'ordre de 1 000 DA, la généralisation et l'augmentation de l'aide sociale à domicile».

«Ces mesures permettront à ces personnes de

disposer d'une certaine autonomie financière qui leur éviterait d'être perçues comme une charge supplémentaire pour les familles.»

Enfin, il est préconisé de «limiter au maximum le recours au placement dans des centres, en fixant les conditions d'accès strictes sur la base d'un dossier et d'une enquête sociale».

«Le placement dans un foyer n'est assurément pas le souhait des personnes âgées», concluent les rédacteurs de ces recommandations.

A. B.

## UNE SURVEILLANCE ACCRUE AUX FRONTIÈRES EST RECOMMANDÉE

# Le paludisme menace toujours

**Le paludisme menace toujours, surtout dans les wilayas du sud du pays.**

**F.-Zohra B. Alger (Le Soir)** - «Le danger est toujours présent», a déclaré hier le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Amar Tou, lors d'une rencontre à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme. Pour le ministre, il s'agit de venir en aide aux pays frontaliers tels que le Niger et le Mali pour éviter la multiplication des cas en plus des actions qui doivent être entreprises

notamment dans les wilayas les plus touchées du sud du pays. Il s'agit principalement d'Adrar, Tamanrasset et Ouargla. Pour ce qui est du paludisme d'importation, 90% des cas sont déclarés dans les régions du sud et les lieux d'infection dans la plupart des cas sont le Niger et le Mali. Concernant le paludisme autochtone, il est représenté par quelques cas sporadiques toujours au niveau du sud. Par

ailleurs, entre 2000 et 2007, 2 577 cas de paludisme ont été déclarés dont 2 300 classés importés, 83 autochtones et 194 non classés. Les cas de décès sont au nombre de 16 de 1996 à l'année 2007.

Selon les spécialistes réunis hier au ministère de la Santé, le danger est d'autant plus menaçant que cette année, une importante épidémie a été enregistrée en raison du fait qu'au niveau des zones frontalières, le moustique vecteur, l'anophèle femelle de type gambier, a été

observé dans les régions frontalières alors que normalement, précisent les spécialistes, il ne devrait pas remonter aussi loin au nord. Pour cela, il a été recommandé une surveillance accrue aux frontières alors que le contrôle, noteront les présents, reste insuffisant. Le ministre attirera, pour sa part, l'attention sur le fait que la réalisation de la route transaharienne risque d'accroître le risque d'autant que le tronçon Ain-Guezzam-Tamanrasset sera bientôt livré, facilitant les déplacements

en direction des régions frontalières. Par ailleurs, l'OMS estime à 2 milliards le nombre de personnes exposées, soit 40% de la population mondiale, avec plus de 1 million de décès par an. 350 millions à 500 millions de personnes sont infectées à travers le monde. En Algérie, il existe un programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) qui vise le renforcement de la surveillance épidémiologique, entomologique et vectorielle ainsi que la prévention des épidémies.

F.-Z. B.